

**Le 2 octobre 2017**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le lundi 2 octobre 2017 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

**2017-10-170**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

**2017-10-171**

#### **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE** l'adopter tel que rédigé.

**2017-10-172**

#### **DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2017**

**ATTENDU** que selon l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général doit déposer semestriellement (deux fois par année : les mois de mai et novembre), lors d'une séance ordinaire du conseil, deux états comparatifs de revenus et de dépenses ;

**ATTENDU** que, pour les municipalités qui, selon leur calendrier, ont prévu tenir une séance ordinaire avant le 6 octobre 2017 à 16h30 (début de la période où le conseil d'une municipalité ne peut siéger en raison de la tenue d'une élection générale (art. 314.2 L.E.R.M.)), le secrétaire-trésorier doit déposer, lors de cette séance, les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 C.M.

**ATTENDU** que le premier compare les revenus et dépenses au 31 août 2017 et ceux au 31 août 2016. Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget 2017.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Steeve Santerre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil accepte le dépôt de ces deux états financiers comparatifs au 31 août 2017.

2017-10-173

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Vital Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT ;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution ;

**QUE** la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;

**QUE** la municipalité autorise Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la programmation de travaux.

**2017-10-174**

**APPROBATION DE LA TARIFICATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR L'ANNÉE 2018**

---

**CONSIDÉRANT** que les membres du présent conseil ont pris connaissance d'une correspondance de la Ville de Rivière-du-Loup et du document joint, soit le certificat d'affichage et de publication d'un avis public, accompagné de l'avis public modifiant les tarifs du lieu d'enfouissement technique de la Ville pour l'année 2018, et dans laquelle la Ville demande à la municipalité d'approuver lesdits tarifs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska approuve les tarifs du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2018, tels que prévus à l'avis public susmentionné.

**2017-10-175**

**MISE À NIVEAU DES INSTRUMENTS DE MESURE DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE**

---

**ATTENDU** que selon la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et afin de se conformer aux exigences en matière de mesure de la consommation d'eau potable, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska doit se doter d'un débitmètre avec enregistreur de données à la sortie de son puits d'alimentation en eau potable, ainsi que de deux sondes de niveau à ses réservoirs, elles aussi reliées à un enregistreur de données;

**ATTENDU** que l'achat et l'installation des instruments préalablement nommés peuvent être couverts par la TECQ;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été données par les entreprises Danovar et CWA;

**ATTENDU** que la soumission de CWA est la plus basse et qu'elle est conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Gaston Charest à octroyer à la compagnie CWA le contrat de vente et d'installation d'un débitmètre de deux pouces avec enregistreur de données ainsi que de deux sondes de niveau avec enregistreur de données au coût de quatorze mille huit cent soixante-quinze dollars (14 875 \$), excluant les taxes.

**2017-10-176**

**AUTORISATION DU DEUXIÈME VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2017**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la directrice générale à verser le deuxième paiement, pour l'année 2017, à la Sûreté du Québec, soit la somme de vingt-quatre mille deux cent vingt-deux dollars (24 222 \$).

**2017-10-177**

**CHOIX D'UN INGÉNIEUR POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION ET LE PAVAGE DE LA ROUTE DU PONT-DE-BROCHE**

---

**ATTENDU** que le conseil souhaite faire asphalté la route du Pont-de-broche à l'été 2018 et que la nature des travaux à effectuer nécessite l'expertise d'ingénieurs pour la conception et la rédaction des plans et devis ;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été données par Guillaume Bouchard service conseil et par Actuel conseil;

**ATTENDU** que la soumission d'Actuel conseil est la plus basse et qu'elle est conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Paul Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission d'Actuel conseil datée du 28 septembre 2017, afin de réaliser les plans et devis pour la réfection et le pavage de la route du Pont-de-broche, incluant le déplacement de l'emprise de la route, au montant de sept mille quatre cent cinquante dollars (7 450 \$), excluant les taxes.

**2017-10-178**

**AUTORISATION À SUIVRE UNE FORMATION SUR LA PROMOTION D'ÉVÉNEMENTS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Steeve Santerre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Stéphanie Sénéchal à s'inscrire à la formation de l'URLS «Communiquer en 2017 : est-ce qu'il n'y a que les réseaux sociaux pour s'en sortir ?». Cette formation aura lieu à Rivière-du-Loup de 19 octobre au coût de vingt-trois dollars (23 \$) plus taxes. Le salaire et les frais de déplacement de l'agente de développement et de loisirs seront aussi défrayés par la municipalité.

**2017-10-179**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES CONTRIBUABLES**

---

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a fait une demande de soumission auprès de deux fournisseurs pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des eaux et des boues des fosses septiques ;

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissionnaires ont répondu à l'invitation et ont donné des prix par fosse vidangée;

**CONSIDÉRANT** que Campor Environnement Inc. a soumissionné au montant de cent soixante-dix-neuf dollars et trente-quatre sous (179,34 \$), incluant les taxes, pour l'année 2018 et au montant de cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-dix-neuf sous (182,79 \$), incluant les taxes, pour l'année 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que Camionnage Alain Benoit a soumissionné au montant de cent soixante-douze dollars et quarante-six sous (172,46 \$), incluant les taxes, pour l'année 2018 et au montant de cent soixante-treize dollars et quarante-cinq sous (173,45 \$), incluant les taxes, pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT** que la soumission de Camionnage Alain Benoit est la moins chère et qu'elle est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal octroie le contrat pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des eaux et des boues des fosses septiques de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à Camionnage Alain Benoit aux montants mentionnés ci-haut, le tout conformément au devis et aux documents de soumission;

**QUE** le conseil municipal mandate le maire, Madame Louise Hémond, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Maude Pichereau, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, le contrat avec Camionnage Alain Benoit, conditionnellement au dépôt des documents exigés au devis;

**DE** nommer Madame Maude Pichereau comme chargée de projet ayant le mandat de surveiller l'administration du contrat.

2017-10-180

**FÊTE D'HALLOWEEN - DEMANDE D'AUTORISATION AU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-PASCAL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska organise une fête d'Halloween le 31 octobre 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette activité, la Municipalité désire assurer la sécurité des enfants qui feront du porte-à-porte lors de cette journée, de 17 h à 19 h ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande au Service intermunicipal de sécurité incendie de Saint-Pascal d'autoriser la sortie de camions incendie le 31 octobre, de 17 h à 19 h, pour assurer la sécurité des enfants lors de l'activité d'Halloween, de même que d'autoriser les pompiers qui le désirent à effectuer la sécurité durant l'activité.

2017-10-181

**PROGRAMME DE REVITALISATION - PREMIER VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR DENIS LAPLANTE ET SYLVIE PARENT**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au premier versement en regard du programme de revitalisation pour Monsieur Denis Laplante et Madame Sylvie Parent pour un montant de mille quatre cent cinquante et un dollars et cinquante sous (1451,50 \$).

**DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU TERRAIN DE BASEBALL**

~~ATTENDU~~ que le projet de Rénovation des infrastructures du terrain de Baseball s'inscrit au niveau de deux Politiques d'investissement de la MRC de Kamouraska ;

**ATTENDU** que le projet s'inscrit dans les objectifs «offrir des activités de sports et de loisir selon les besoins exprimés par la population» et «offrir des infrastructures et des équipements adéquats pour la pratique de sports et de loisirs» du plan de développement 2012-2016 de la Municipalité ;

**ATTENDU** que le projet s'inscrit dans les priorités du FDT-MRC Milieux de vie 8.1 «Soutenir la disponibilité et la consolidation des infrastructures récréatives, de plein air et des équipements sportifs sur le territoire répondant aux besoins de la population» et 8.2 «Favoriser le développement de saines habitudes de vie sous l'angle de la pratique d'activités physiques, de l'alimentation et d'un mode de vie actif» ;

**ATTENDU** que le terrain de baseball actuel est utilisé régulièrement par les citoyens de Sainte-Hélène de Kamouraska ;

**ATTENDU** que le budget du projet Rénovation des infrastructures du terrain de Baseball sera dépassé et que les travaux se termineront au printemps 2018 ;

**ATTENDU** que la Politique d'investissement de la MRC de Kamouraska FDT-Milieux de vie réserve un montant de 8 000\$ pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 pour un total de 24 000\$ aux municipalités pour des projets de développement;

**ATTENDU QUE** le projet de Rénovation des infrastructures du terrain de Baseball aura des retombées socio-économiques pour le milieu de Ste-Hélène de Kamouraska ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Ste-Hélène de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de réserver le montant de seize mille dollars (16 000 \$) provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) pour le projet de rénovation des infrastructures du terrain de Baseball ;

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer les coûts du projet de quinze mille deux cent cinquante-sept dollars (15 257,70 \$);

**QUE** la Municipalité prévoit de terminer le projet de rénovation des infrastructures du terrain de Baseball au printemps 2018 ;

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer les coûts d'entretien de cette nouvelle infrastructure ;

**QUE** la Municipalité mandate Maude Pichereau pour et au nom de la municipalité comme gestionnaire de ce projet.

**DEMANDES DE COMMANDITE**

---

Aucune demande ce mois-ci.

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX**

2017-10-183

**APPROBATION DES COMPTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	4 649,18 \$
- Liste des comptes à payer :	34 964,58 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'octobre 2017 :	<u>20 288,63 \$</u>
TOTAL :	59 902,39 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de septembre 2017.

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2017-10-184

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 39.

Signature du procès-verbal :

---

Louise Hémond  
Maire

---

Maude Pichereau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Note :**

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Maire